

# Formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021

## ■ Contexte

**L'arrêté du 26 février 2025** relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'état de 2021 détermine les conditions et le contenu de la formation des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021, souhaitant actualiser leurs compétences.

## ■ Public concerné et pré-requis

Aide-soignant titulaire d'un diplôme délivré avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 et souhaitant actualiser ses compétences conformément au programme de formation de **l'arrêté du 10 juin 2021**.

## ■ Objectifs

À l'issue de la formation, l'aide-soignant est préparé à :

- Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins
- Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster
- Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

## ■ Contenu de la formation

La formation inclut la réalisation de soins autorisés lors de la réingénierie du diplôme d'Etat Aide-Soignant de 2021 et dans la limite des compétences de la profession :

### **Module A :**

Rappels en anatomie/physiologie, en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021

Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne

Identification d'une donnée anormale ou d'un risque

Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant

Traçabilité des données avec exactitude

### **Module B :**

Réalisation de soins acquis lors de la réingénierie du diplôme d'Etat d'aide-soignant de 2021.

### **Module C :**

Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle ;

Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter ;

Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle ;

Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

## ■ Intervenants

Formatrices de l'IFPS

## ■ Validation de formation

**Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée par l'organisme de formation à l'aide-soignant à la suite des évaluations passées.**

## Organisation

- 3 jours - 21 heures
- Alternance cours et TP/TD

## Tarifs

- 350 €

## Dates

- 17, 18, 19 mars 2026
- 2,3,4 juin 2026

## Inscription

- 12 participants max

## Modalités pratiques

- Parking
- Restauration à prévoir (micro-ondes disponibles)

## Nous contacter

Institut de Formation aux  
Professions de Santé du Centre  
Hospitalier de Fougères  
ZA de la Grande Marche  
6 rue Claude Bourgelat  
35133 JAVENÉ

0299177368  
secretariat@ifps-chfougeres.bzh

SIRET : 263 500 084 000 11

